



Le 05/12/2019,

Madame, Monsieur,

L'association « Les Couleurs de la Solidarité » vous informe que la prochaine manifestation Brocante/Vide Greniers aura lieu le :

**DIMANCHE 16 FEVRIER 2020
à la Salle de l'Amitié (389, Rue François Perrin).**

Nous disposons d'une grande salle de 1000m² et d'une seconde de 300 m². Ces deux pièces sont couvertes et chauffées.

Cette manifestation est ouverte aux professionnels pour la brocante et aux particuliers pour le vide grenier.

La réservation se fait à la table. Tarifs :

- table de 2m : 12€
- table de 2,20m : 13,20€
- table de 1,2m : 7,20€
- emplacement sans table : 6€ le mètre.

Un espace sera réservé aux professionnels. Pour les particuliers, les emplacements (grande ou petite salle) seront attribués dans l'ordre d'inscription.

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 17h30. L'entrée est gratuite.

Une buvette et une restauration chaude seront proposées sur place.
Les organisateurs ne sont pas responsables des dégâts provoqués aux objets ainsi que des vols qui pourraient se produire dans l'enceinte de la manifestation.

Il est possible de réserver votre emplacement sur Internet, vous éviterez ainsi les documents papier : <https://www.resapuces.fr/2243>

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Cordialement,

Isabelle DIMIER, Présidente

Les Couleurs de la Solidarité

Siège social : Mairie 38510 MORESTEL

Correspondance : Chez I. DIMIER, 100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

☎ 06.84.19.16.50

Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements par mail à couleursdelasolidarite@gmail.com
ou aux 06.35.48.88.48 et 06.84.19.16.50.

Ce bulletin est à retourner accompagné :

- du montant correspondant à l'emplacement réservé,
- de la photocopie de la carte d'identité pour les particuliers ou de la carte pro pour professionnels.

à l'adresse suivante :

Couleurs de la Solidarité, Isabelle DIMIER,
100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Couleurs de la Solidarité ».

L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation du règlement intérieur pour tout exposant.

NOM _____

PRÉNOM _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél ____/____/____/____/____

Mail _____

	Quantité	Prix
Tables de 2 mètres : 12€		
Tables de 2,20 mètres : 13,20€		
Tables de 1,20 mètres : 7,20€		
Emplacement sans table : 6€/m		
TOTAL A PAYER		

Les Couleurs de la Solidarité

Siège social : Mairie 38510 MORESTEL

Correspondance : Chez I. DIMIER, 100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

☎ 06.84.19.16.50

Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



Attestation sur l'honneur
à remplir SEULEMENT par les PARTICULIERS

Vente au déballage du Dimanche 16 février 2020
Organisée par l'association LES COULEURS DE LA SOLIDARITE
À Morestel à la Maison de l'Amitié

Je soussigné(e) _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail _____

N° pièce d'identité : _____

(carte nationale d'identité / permis de conduire / passeport / autre : _____)

Délivrée le ____ / ____ / ____ par _____

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus,

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- avoir pris connaissance du Règlement Intérieur envoyé par l'association les Couleurs de la Solidarité et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature

Les Couleurs de la Solidarité

Siège social : Mairie 38510 MORESTEL

Correspondance : Chez I. DIMIER, 100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

☎ 06.84.19.16.50

Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE/VIDE GRENIER ORGANISÉ PAR LES COULEURS DE LA SOLIDARITE

Article 1 :

La manifestation dénommée « Brocante/Vide grenier » organisée par l'association « Les Couleurs de la Solidarité » de Morestel se déroulera dans la Maison de l'Amitié le Dimanche 16 février 2020 de 7h30 à 17h30. (Ouverture à 6h pour les exposants)

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.

Les inscriptions peuvent se faire via le site Résapuces (<https://www.resapuces.fr/2243>) ou par

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement *et* les documents retournés à l'adresse postale suivante :

Les Couleurs de la Solidarité, Isabelle DIMIER 100 Chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- Une photocopie de la carte professionnelle pour les pros.
- **Le règlement intérieur signé**.
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité).

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Article 3 :

Le mètre linéaire coûte 6€. Les tables sont fournies et pourront mesurer 2m ou 2,20m ou 1,20m.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre des Couleurs de la Solidarité. Ce chèque sera retiré la semaine suivant le vide grenier.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Article 6 :

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Un espace, dans la grande salle) est réservé aux professionnels.

Les Couleurs de la Solidarité

Siège social : Mairie 38510 MORESTEL

Correspondance : Chez I. DIMIER, 100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

☎ 06.84.19.16.50

Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>



Article 9 :

L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h30. L'installation des stands devra se faire de 6h à 7h30 ou le samedi de 17h30 à 19h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. **AUCUN VÉHICULE DE PARTICULIER NE POURRA STATIONNER AUTOUR DE LA MAISON DE L'AMITIÉ**

Aucun remballage ne sera autorisé avant 17h30.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Cigarettes et alcool sont interdits dans l'enceinte de la salle de l'Amitié. **Les chiens ne sont pas admis dans la salle.**

Article 11 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera remis transmis à la Préfecture de l'Isère et une copie sera archivée par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 12 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 14 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

Article 19 :

Pas de branchement électrique sur site.

Les Couleurs de la Solidarité

Siège social : Mairie 38510 MORESTEL

Correspondance : Chez I. DIMIER, 100 chemin du Varsin 38510 St Victor de Morestel

☎ 06.84.19.16.50

Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com

Internet : <http://lescouleursdelasolidarite.eklablog.com>